

Décision DG n° 2018 - 23

24 JAN. 2018
du **portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, et L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n° 2017-257 du 23 juin 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n° 2017-268 du 27 juin 2017 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommées membres auprès du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » jusqu'au 26 juin 2018 :

Madame MARCELIN (Anne-Geneviève)
Madame COILLY (Audrey)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **24 JAN. 2018**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe